

Directeur politique : H.-D. COLLIN

**ABONNEMENTS**

Ville de Metz :	
Trois mois . . . . .	3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :	
Trois mois . . . . .	3,32 M.
France :	
Un an . . . . .	36 fr.
Six mois . . . . .	18 fr.
Trois mois . . . . .	10 fr.

En vente à PARIS  
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

# Le Lorrain

Rédaction et Administration :  
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

**ANNONCES**  
La petite ligne . . . . . 50 Pf.  
**RÉCLAMES**  
La ligne . . . . . 80 Pf.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal  
14, rue des Clercs, à Metz  
et dans toutes les Agences à l'étranger.

Voir à la 4<sup>e</sup> page la suite de notre feuilleton.

## Malaise universel

« Un nombre immense de Français ont aujourd'hui l'impression d'un grand péril. » Ainsi s'exprime un ancien ministre, M. Pierre Baudin, dans un volume assez pessimiste qu'il vient de publier et qui a pour titre : *L'Argent de la France*. Cette parole peut être dite aujourd'hui de tous les grands peuples d'Europe. Encore, cependant, est-ce des Français qu'elle paraît le plus vraie.

Ils ont en bien des occasions constaté avec émerveillement la diminution de leur influence politique en Europe et pour se donner un peu d'assurance et de sécurité, ils ont dû contracter des alliances qui paraissent profiter beaucoup plus aux autres qu'à eux-mêmes. Au point de vue intérieur, ils sont tellement divisés et lésimés que leurs partis s'effritent et ne sont plus, quels qu'ils soient, que des groupements de faiblesse et de décomposition. Le browning d'une femme vient d'éclairer d'une façon lugubre ce qu'on peut appeler les bas-fonds des hauteurs de la République et, comme remède, une Chambre sans principe confond le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire tout comme aux jours de la Révolution où florissait le Comité de salut public. Dans une pareille situation comment regarder l'avenir avec confiance ? Les alliés de la France sont-ils plus rassurés sur elle ou sur leur propre compte ? Les récentes déclarations de sir Grey sur les forces anglaises dans la Méditerranée montrent combien l'Angleterre reste égoïste et personnelle et jusqu'à quel point elle a peu confiance dans son allié. La Russie, de son côté, profite de la France beaucoup plus qu'elle ne lui sert ; elle bénéficie du même coup de l'argent et de l'antichlorisme français ; le premier, elle l'emploie pour ses besoins intérieurs ; le second lui facilite son expansion en Asie, et par-dessus tout cela, en exagérant vis-à-vis de la France la menace allemande, elle maintient la République dans le rayon de l'influence et des intérêts russes ; mais tout cela entraine-t-il la Russie au Caucase une inquiétude très préjudiciable.

L'Autriche est peut-être pour le quart d'heure le pays où l'on est le moins rassuré sur l'avenir. Tout le monde s'accorde à dire, en effet, que la monarchie ne tient unies ses différentes races que dans le respect du roi cheveu blanc du vieil empereur. Cela pourrait bien n'être pas aussi vrai qu'on le dit, mais c'est le refrain universel, on en est hanté de Trieste à Lemburg, et cela contrarie énormément une activité qui serait menacée de n'avoir pas de lendemain.

L'Allemagne, le pays le plus fort, devrait être le plus tranquille et le plus en sécurité ; il n'en est rien. Outre les dissensions sociales qui agitent un grand nombre de ses citoyens, il y a les divisions de peuples et de races qui sont beaucoup plus profondes qu'elles ne paraissent. L'Empire vit bien plus de l'union de ses têtes couronnées que de l'accord de ses peuples et il y a dans ce colosse des fissures secrètes que l'effort du socialisme pourrait élargir un jour, surtout si la prédominance militaire venait à s'accroître encore et à entretenir, à aviver, dans l'esprit du peuple, la crainte de guerre avec la France. Voyons, sincèrement, les dirigeants d'Allemagne n'ont-ils pas acquis la conviction que les dirigeants républicains de France n'ont jamais voulu, et veulent moins que jamais, la guerre avec l'empire ? Qu'ils cessent donc une fois pour toutes de faire d'une guerre très prochaine un épouvantail qui leur fait troubler leur peuple au moins autant que les autres.

Et qui donc dissiperait ce malaise universel ? Le Tsar, qui a pris autrefois l'initiative du Congrès de la paix ne le pourrait plus aujourd'hui ; même dans les empires démocratiques, les peuples ou même simplement les coteries, peuvent déborder les chefs. Cependant faut-il s'effrayer ? Non, la coupe de malaise n'est nulle part encore assez pleine.

## La Journée

L'empereur Guillaume est parti pour Vienne hier soir dimanche à six heures et demie. Il avait assisté à midi à l'inauguration des nouveaux bâtiments de la Bibliothèque royale et de l'Académie des sciences.

Selon certaines informations des milieux de la Cour, l'empereur aurait invité le chancelier à lui rendre visite à Pâques à Corfou.

Dans les cercles politiques berlinois, on ne croit pas prochaine la nomination d'un nouveau statthalter d'Alsace-Lorraine.

Les dépositions faites samedi devant la commission chargée de l'enquête sur l'affaire Rochette ont été très graves. Elles établissent que le procureur général M. Fabre avait cédé à une pression gouvernementale exercée par M. Monis, sur la demande de M. Caillaux, pour obtenir la remise de l'affaire Rochette.

M. Millerand a prononcé hier, à Soissons, un discours dans lequel il a de nouveau exposé le programme de la Fédération des gauches.

**Le nouveau ministre italien est constitué.** Les ministres ont prêté serment entre les mains du roi. Le ministre de la guerre n'est pas encore définitivement désigné. M. Giolitti a l'intention de faire un assez long voyage à l'étranger.

**La crise irlandaise s'aggrave.** Lord Roberts a été appelé par le Roi. Il y a des conférences ministérielles. L'archevêque de Canterbury, le premier ministre et le général French ont été reçus hier par le Roi.

**La principauté d'Albanie a reçu son premier ministre.** Le choix de Turkbam pacha comme président du conseil et ministre des affaires étrangères peut être signalé comme favorable, attendu que cet homme d'Etat a l'expérience de la politique européenne et qu'il jouit d'un réel prestige personnel.

**Le gouvernement grec a interdit toute manifestation en faveur du mouvement épilote.**

**Les insurgés mexicains se sont rendus maîtres de Toréon.**

## Chronique Générale

### ALLEMAGNE

**Le palais du Reichstag maculé avec du rouge.**  
Samedi dernier pendant la séance du Reichstag, les députés apprirent tout à coup que les murs extérieurs du palais avaient été maculés à l'aide d'une substance rouge. En différents endroits on remarqua des taches rouges provenant soit de couleur d'aniline, soit de permanganate de potasse. Beaucoup de députés voulurent se rendre compte de ces souillures. L'indignation était générale. On n'a aucune trace des auteurs de ce vandalisme.

**L'impôt sur les courses.**  
La Gazette de l'Allemagne du Nord publie les grandes lignes d'un projet de loi imposant les courses. Le rendement de cet impôt est évalué à 40 millions de marks pour les premières années. Il rapportera davantage plus tard. Ce montant de 40 millions est nécessaire, dit l'exposé des motifs, pour équilibrer le budget.

**La guerre à la langue polonaise.**  
Le *Kurier Posnansky* dit savoir qu'un décret du gouvernement a été lancé interdisant à l'avenir l'enseignement de la religion en polonais, même dans les classes inférieures.

**Méfiance de la tempête.**  
UN « ZEPPELIN » MANQUE D'ÊTRE DÉTRUIT  
Le dirigeable militaire Z-V, actuellement à Johannisthal, a failli avoir le sort de ses nombreux prédécesseurs. Une compagnie d'aéroliers le sortait de son hangar, lorsqu'un coup de vent l'arracha des mains des soldats, et le dirigeable menaça d'aller se jeter contre les hangars. Grâce au sang-froid du pilote, qui jeta du lest, la collision fut évitée.

**Les félicitations de la France à l'occasion de la naissance du prince de Brunswick.**  
M. Poincaré, président de la République, et le gouvernement français ont chargé l'ambassadeur de France à Berlin, M. Cambon, de présenter leurs félicitations à l'empereur Guillaume à l'occasion de la naissance du premier fils de la duchesse Victoria-Louise.

### FRANCE

**La commission d'enquête sur l'affaire Rochette.**  
LE BILAN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE  
DE L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE  
La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, ayant entendu MM. Monis, Caillaux, Fabre, Bidault de l'Isle a établi, dans sa première journée, (d'après le *Matin*) :

I. — Que M. Monis, président du Conseil, est intervenu en mars 1911 auprès du procureur général, pour lui signaler l'intérêt politique d'une remise du procès Rochette.  
(Les dépositions Monis, Fabre, Bidault de l'Isle concordent sur ce point.)

II. — Que cette intervention a eu lieu sur une démarche de M. Caillaux, ministre des finances.  
(MM. Caillaux, Monis et Fabre sont d'accord pour le reconnaître.)

III. — Que, contrairement à un précédent témoignage de M. Bidault de l'Isle, c'est à la demande du procureur général que le président de la chambre des appels correctionnels a accordé la remise du procès.  
(M. Bidault de l'Isle, revenant sur ses déclarations de 1912, a confirmé ce sujet les affirmations du procès-verbal Fabre.)

**DEUXIÈME JOURNÉE**  
DÉPOSITIONS DE MAGISTRATS : ELLES CONFIRMENT L'INTERVENTION CRIMINELLE DU MINISTRE MONIS-CAILLAUX EN FAVEUR DE ROCLETTE. — DÉMENTIS À MM. CAILLAUX ET BIDAULT DE L'ISLE  
Paris, 21 mars. — La commission, réunie à 9 h. 30, a entendu M. Lescouvé, procureur de la République. Celui-ci déclara qu'il avait été stupéfait de la bouche du procureur général la remise de l'affaire Rochette. Il eut la conviction profonde que si M. Fabre y consentait, c'est qu'un incident s'était passé au-dessus de lui. Cette conviction était celle du Palais tout entier, où tout le monde connaissait l'existence du fameux procès-verbal lu à la tribune de la Chambre.

Sur une question de M. Jaurès, M. Lescouvé déclara que dans ses conversations avec M. Fabre, il eut plus l'impression que celui-ci avait reçu un ordre, il en eut l'affirmation.  
M. Fabre lui parla du procès-verbal dans les premiers jours d'avril.  
M. Lescouvé ajoute que dans une conversation avec M. Maurice Bernard, celui-ci lui déclara que le gouvernement avait fait une démarche auprès du procureur général et que la remise n'avait pas été demandée pour les convenances de l'avocat.

M. Lescouvé a la conviction que ce n'est pas M. Bernard qui fit la démarche auprès du ministre des

finances, mais au contraire M. Caillaux qui fit la démarche auprès de M. Bernard.  
M. Lescouvé déclare en terminant que si l'affaire était venue le 27 avril et si Rochette avait fait défaut on aurait pu néanmoins faire venir l'affaire avant les vacances judiciaires.

M. Laurence, avocat général, déposa qu'il n'a pas connaissance de l'entretien du président du conseil avec le procureur général.  
Il ignore également si celui-ci avait reçu des instructions, mais en avril ou mai 1911 M. Bidault de l'Isle lui confia que le procureur général insistait pour obtenir la remise de l'affaire Rochette que le gouvernement désirait ou exigeait et ajouta : « J'ai tiré d'affaire votre procureur général ». En me disant cela, je crois que M. Bidault de l'Isle a compris que le gouvernement avait exigé du procureur général la remise de l'affaire.

M. Laurence avoue qu'il fut très étonné quand M. Bidault de l'Isle déclara à la commission d'enquête, il y a deux ans qu'il avait pris l'initiative de la remise et confirme que tout le monde au palais connaissait l'existence du document où M. Fabre consignait ses entretiens avec le président du conseil.

M. Leberquier, conseiller à la Cour, qui présida l'audience d'aujourd'hui, déposa. Il déclara que vers la fin de mars M. Bidault de l'Isle lui dit que quelques jours auparavant M. Bernard lui avait demandé la remise et qu'il l'avait refusée, mais que le jour même M. Bernard ayant insisté alléguant son état de santé il déclara que dans ces conditions la remise pouvait être accordée.

Ultimeurement M. Bidault de l'Isle lui déclara que la veille du jour où la remise fut accordée, il fut mandé par le procureur général qu'il avait trouvé fâcheux et que celui-ci avait dit : « J'ai été appelé par le président du conseil qui m'a dit que l'affaire Rochette ne pouvait venir le 27 avril et que dans l'intérêt général il fallait la remettre ». M. Bidault de l'Isle lui dit qu'il avait accordé la remise qui ne pouvait avoir aucun effet sur les poursuites.

M. Leberquier déclare que dans une conversation avec le procureur général, celui-ci fit allusion à l'entrevue qu'il eut avec le président du conseil et lui déclara qu'en sortant du ministère son impression était que s'il avait résisté il était brisé. Le procureur général était ému. Il lui parla de ces incidents avec une grande tristesse.

M. François Poignet, conseiller à la Cour, dit la stupeur de tous les magistrats quand ils entendirent M. Leberquier prononcer la remise au 4<sup>e</sup> décembre. Il dépose que, causant un jour avec un collègue de cet ajournement, un avocat général qu'il ne connaissait pas s'approcha et leur dit : « Vous n'êtes pas au courant, il paraît que Rochette serait le bailleur de fonds du *Rappel* et que M. Caillaux écrit dans le *Rappel* ».

M. Poignet parla de cela à Bidault de l'Isle qui lui raconta l'entretien de M. Monis avec le procureur général au cours duquel M. Monis aurait dit à ce dernier : « J'entends vous rendre personnellement responsable du refus de la remise si elle n'est pas accordée ». M. Bidault de l'Isle lui déclara qu'il n'avait accordé la remise que sur l'insistance de M. Fabre et par amitié pour lui.

M. Poignet ajoute que quelques jours après, M. Fabre lui confirma le récit que lui avait fait M. Bidault de l'Isle et lui déclara qu'il avait signé par écrit la relation de son entretien avec le ministre.

M. Bloch-Laroque, substitut à la Cour, rend compte d'une conversation qu'il eut avec M. Bernard et qui lui laissa l'impression que le gouvernement désirait la remise de l'affaire Rochette et que l'avocat était chargé de la demande. M. Bloch-Laroque ajoute que le procureur général lui donna lecture quelques jours après son entretien avec M. Monis de la note qui a paru ces jours-ci et qu'il lui dit de conserver pour lui.

M. Schœdlin, substitut, qui fut chargé de soutenir la prévention dans l'affaire Rochette, déclara qu'au commencement d'avril, M. Fabre le fit appeler, et en proie à une vive émotion, lui dit qu'il avait reçu du président du conseil des instructions formelles pour obtenir la remise de l'affaire ajoutant qu'il devait s'incliner sous peine de voir menacée son existence de magistrat. Quelques jours après, M. Fabre lui donna lecture de son procès-verbal.

M. Cord, substitut du procureur général, raconte que M. Fabre en rentrant du ministère au parquet, paraissait ému, nerveux. Il en conclut que son entretien avec M. Monis l'avait troublé.  
A ses questions, M. Fabre lui dit que M. Monis voulait le renvoi de l'affaire. « Je ne crois pas, dit-il, que M. Monis y tienne, mais M. Caillaux le veut, l'exige ».

Quelques jours après M. Fabre lui dit qu'il se rendait à une nouvelle convocation du président du conseil pour lui annoncer que M. Bidault de l'Isle lui accordait la remise.  
La séance est suspendue à midi 1/4.

### DÉPOSITION DE M. BERNARD, L'AVOCAT DE ROCLETTE

A la reprise de la séance de la commission d'enquête on entend l'avocat M. Maurice Bernard. Il déclare qu'il éprouva un sentiment de surprise et d'indignation à la lecture de certaines dépositions. Il se demanda comment M. Monis qu'il n'a jamais vu, qui ne lui a jamais parlé, a pu mettre en mouvement un appareil aussi formidable et vaincre tant de résistances. Il protesta avec énergie contre l'attitude qui lui a été imputée par le procureur général. Il affirme n'avoir jamais élevé de menaces et n'avoir essayé sur lui aucune intimidation. Après avoir dit qu'il se considérait lié par le secret professionnel pour certains faits, il raconte qu'un jour une personne dont il ne peut dire le nom mais qui n'est ni un homme politique, ni un journaliste, vint le trouver et lui déclara qu'il pouvait demander la remise de l'affaire Rochette au procureur général, qu'elle serait accordée d'avance. Il y eut pas beaucoup. Il alla toutefois voir M. Fabre mais il affirme qu'il n'accomplissait pas de mission et que cette visite ne fut suggérée ni par le président du conseil, ni par le ministre des finances.

M. Bernard explique l'intérêt capital qu'il pouvait y avoir pour Rochette à retarder sa comparution devant la Cour.  
Il demanda donc à M. Fabre de consentir à appuyer sa requête auprès du président de la Chambre des appels correctionnels. M. Fabre parut gêné et la conversation se termina par ces mots : Voyez Bidault de l'Isle.

L'avocat écrit à ce dernier qui répondit le 25 mars 1911 par une lettre de refus très courtoise.  
M. Bernard ajoute : « Je suis plus tard que j'étais parti un jour trop tôt. Il affirme qu'il n'a jamais eu devant M. Fabre, ni devant M. Bloch-Laroque une attitude comminatoire. Le 30 mars il reçut de M. Bloch-Laroque un petit bleu le priant de passer chez

lui le lendemain. Il se rendit au rendez-vous. Le substitut lui dit : Allez demander la remise à Bidault de l'Isle. Elle est accordée. »  
M. Bernard s'y refusa, mais M. Bloch-Laroque insista lui disant : « Je vous le demande comme un service. Rendez-moi, sinon vous me mettriez dans un mauvais cas. »

C'est alors qu'il écrivit une nouvelle lettre à M. Bidault de l'Isle qui lui répondit le 2 avril qu'après réflexion et en présence de son insistance et de son état de santé, il consentait à remettre l'affaire.  
M. Bernard affirme n'avoir fait dans cette affaire que des démarches compatibles avec sa profession.

### MM. JAURÈS ET BARRÈS PRÉSENTENT M. BERNARD DE QUESTIONS

Malgré l'insistance de M. Jaurès, M. Bernard refuse de dire le nom de la personne qui lui conseilla de demander la remise de l'affaire, affirmant qu'elle serait accordée.

M. Jaurès en exprime le regret et ajoute : L'opinion dégagera cette conclusion que l'émissaire inconnu ne pouvant venir du camp des magistrats est venu du camp des gouvernants.

M. Bernard réplique que quelqu'un qui n'appartient ni à la politique, ni à la presse, ni au monde gouvernemental est venu lui apporter un avis. Cette personne lui apparut assez digne de foi pour qu'il fit la démarche auprès de M. Bidault de l'Isle.

En ce qui concerne M. Caillaux, M. Bernard déclare que si des observations touchant l'affaire Rochette eurent lieu entre M. Caillaux et lui elles sont rigoureusement couvertes par le secret professionnel.  
M. Barrès questionne M. Bernard. Il dit : Vous attribuez au personnage dont vous avez parlé un pouvoir monstrueux. L'opinion publique va être appelée à reconnaître dans ce personnage votre client Rochette. Alors quelles suspensions allez-vous donc déchaîner ?

M. Bernard répond : J'ai dit tout ce que je croyais pouvoir dire.  
La séance est suspendue.

### LE DIRECTEUR DU « RAPPEL » EST ENTENDU

M. Dumésnil, directeur du *Rappel*, explique dans quelles conditions il fit la connaissance de Rochette deux ans après son arrestation. Il déclare qu'il ne participa à aucune de ses affaires et ne reçut de lui aucun centime de publicité ou de subvention. La campagne du *Rappel* fut motivée uniquement par les irrégularités constatées dans l'instruction et par la conviction que Rochette avait été arrêté par ordre politique.

M. Dumésnil déclare qu'il avait entendu dire qu'une pression avait été faite sur le procureur général pour s'opposer à une nouvelle remise de l'affaire. C'est alors qu'il se renseigna et alla trouver M. Caillaux. Celui-ci le renvoya au président du Conseil. Il se rendit trois fois au ministère de l'Intérieur. A la troisième fois M. Monis lui dit que tout était arrangé et le parquet et l'avocat d'accord. Il croisa dans l'antichambre le procureur général. Il n'intervint à aucun moment dans la question de la remise. Son rôle se réduisit à un désir de documentation.

### CONFRONTATION DE MM. MONIS ET FABRE

La commission confronte ensuite MM. Monis et Fabre qui sont en désaccord sur plusieurs points.  
Le président demande à M. Monis s'il donna des ordres formels au procureur Fabre pour la remise de l'affaire.

M. Monis rappelle la partie de sa déposition dans laquelle il montra qu'en demandant la remise de l'affaire il avait indiqué qu'avant tout la procédure devait être sauvegardée et qu'aucune entrave ne devait être apportée à la marche de la justice.

M. Fabre réplique qu'il reçut bien un ordre tandis que M. Monis maintient qu'il n'en donna aucun.  
M. Fabre ajoute qu'au cours de l'entretien il supplia M. Monis de laisser l'affaire suivre son cours. M. Monis répondit alors que la remise devait être prononcée, que M. Caillaux le voulait. M. Fabre ajoute qu'après cet entretien il n'essaya pas de faire revenir M. Monis sur sa décision, car l'ordre avait été donné sur un ton qui n'admettait pas la réplique. Cependant il hésita et ce n'est que trois jours plus tard qu'un coup de téléphone de la présidence du conseil lui rappela la demande de M. Monis et l'invita à passer à la présidence du conseil.

M. Monis déclare qu'il fut complètement étonné à ce coup de téléphone.  
M. Fabre déclare d'ailleurs qu'il ne reconnut pas la voix de M. Monis, mais qu'il neut fois sur dix le président du conseil ne téléphonait pas lui-même.  
Plusieurs membres de la commission font remarquer que ce coup de téléphone ne fut pas mentionné dans le document Fabre, ce à quoi M. Fabre répond qu'il n'eut jamais l'intention de mettre dans ce document tout ce qui s'était passé.

M. Monis termine en déclarant qu'il n'a que du mépris pour de semblables accusations. Il mena toute sa vie l'existence la plus claire, la plus simple et il n'a rien à se reprocher.  
Séance levée. Suite lundi matin pour l'audition de MM. Briand, Barthou et Caillaux.

### L'assassinat de M. Calmette.

#### LE PREMIER INTERROGATOIRE DE MADAME CAILLAUX

Mme Joseph Caillaux a été interrogée samedi après-midi par M. Boucard, juge d'instruction. Elle a été transférée au palais de justice à 1 h. 46 dans un taxi-automobile qui avait également pris place quatre agents de la sûreté. Sur le boulevard du Palais son arrivée a passé complètement inaperçue. La voiture est entrée par le boulevard dans la cour de la Sainte-Chapelle. Madame Caillaux, précédée et suivie des agents de la sûreté, a été conduite par l'escalier de la Souricière au cabinet de M. Boucard dans les bâtiments du nouveau palais. Elle était vêtue de noir et coiffée d'un chapeau de paille noire. Elle se cachait la figure derrière son manchon de soies. Aussitôt après son entrée et des gardes municipaux ont été placés à l'entrée. L'interrogatoire a commencé immédiatement.

M. Labori et M. André Hesse, défenseurs de Mme Caillaux, assistaient à l'interrogatoire de cette dernière.  
Après les premières formalités d'identité, le juge d'instruction a demandé à Mme Caillaux de faire le résumé de sa vie.

L'inculpée, qui paraissait très émue, a déclaré son âge, 39 ans, et elle expose les circonstances de ses deux mariages. Elle avait épousé en 1894 M. Leo Claretie. Deux filles naquirent de cette union. L'une mourut à six mois, l'autre, Germaine, est âgée aujourd'hui de 19 ans. Le divorce fut prononcé à son profit en 1911 et elle se remarqua en 1912 à M. Caillaux. Ce fut un mariage d'amour. Nous avions l'un pour l'autre une affection très grande. De plus, notre situation de fortune était sensiblement égale. Je m'associai tout de suite à la vie publique de mon mari,

partageant ses joies et ses peines. C'est dire que la campagne de presse menée contre lui depuis deux ans m'a profondément peinée.  
Ces explications fournies, M. Boucard demanda à Mme Caillaux de lui exposer la genèse et les circonstances qui l'ont amenée à commettre l'acte criminel qui lui est reproché.

« Depuis plus de deux ans, dit Mme Caillaux, mon mari était en butte à la plus abominable des campagnes politiques. On lui reprochait le rôle joué par lui lors des négociations franco-allemandes. On l'accusait de choses effrayantes autant qu'injustes : vente du Congo à l'Allemagne ; participation aux opérations de banques étrangères et aux coups de Bourse à Berlin, etc.

« Ces accusations me révoltaient, m'ulcèrent ! J'étais émue par toutes ces calomnies...  
« Vint la constitution du cabinet Doumergue. La campagne reprit, plus violente encore, se déclina sans aucun ménagement. Puis ce fut celle du *Figaro*, qui ne cessait d'attaquer le ministre des finances, et dans lequel parut, le vendredi 13 mars dernier, la lettre signée « Ton Jo » reproduite aussitôt par de nombreux journaux.

« A ce moment de son interrogatoire, Mme Caillaux interprète, d'après ses impressions, le but qu'aurait visé Gaston Calmette en publiant cette lettre d'abord, puis — semble-t-elle croire — deux autres qui l'auraient visée personnellement :

« Je sais, dit Mme Caillaux, qu'en outre de cette lettre le directeur du *Figaro* possédait, de la même provenance, deux autres lettres qui m'avaient été adressées par M. Caillaux après mon divorce, un peu avant notre mariage. Ces lettres, d'un caractère tout personnel et ayant pour sujet des détails d'ordre privé, j'ai craint qu'on ne les publiât. J'avais pour cela de bonnes raisons, d'après des indications que je ne pouvais négliger. Je vous donnerai par la suite des précisions à ce sujet.

« En présence de la publication de la lettre « Ton Jo », j'eus tout lieu de redouter celle des deux autres me concernant. Aussi, dès le samedi matin, je téléphonai à mon avocat, M. Thorel, pour qu'il me fit parvenir d'urgence un projet d'assignation devant le tribunal civil, je pensais que ce serait suffisant pour empêcher cette publication. Je reçus ce projet le soir même. M. Caillaux ayant passé le dimanche dans la Sarthe, avec ses électeurs, ce n'est qu'à son retour, dans la soirée, que je pus lui soumettre le projet. Mon mari me fit comprendre l'inefficacité de cette intervention.

« J'en parlai à des amis. On m'objecta que M. Calmette soulèverait l'incompétence du tribunal civil, et réclamerait la cour d'assises, où l'affaire serait évoquée avec plus d'ampleur avec toutes les preuves requises. N'était-ce pas aller au-devant du scandale qu'on s'efforçait de provoquer ?

« C'est alors que, dans mon désarroi, j'eus l'idée de prendre conseil du président du tribunal civil, M. Monier, et c'est ainsi que, lundi matin, par téléphone, j'invitai ce magistrat à venir rue Alphonse-le-Neuve, où j'eus avec lui un entretien. »

Cette conversation fera l'objet du prochain interrogatoire, qui aura lieu au début de cette semaine ; et il paraît certain que M. le président Monier sera entendu à ce sujet, comme témoin, par M. Boucard, et très probablement confronté avec Mme Caillaux, car ce point est des plus importants pour l'enquête.

L'interrogatoire a pris fin à six heures et demie, et Mme Caillaux a été reconduite sans incident à Saint-Lazare.

### LES PRIVILÈGES DE MADAME CAILLAUX SON SYSTÈME DE DÉFENSE

Du *Figaro* :  
« Mme Caillaux, vendredi, a gardé le calme qui ne l'avait pas abandonnée depuis l'arrestation. Certains communiqués tendancieux ont voulu faire croire que la criminelle était plongée dans une grande prostration. Nos renseignements nous permettent d'affirmer qu'il n'en a rien été. Mme Caillaux, dans la cellule ornée et meublée, qu'on a mise à sa disposition, vit, depuis son incarcération, des heures paisibles — singulièrement.

Au reste, elle peut mesurer, aux regards surpris qui l'entourent, le crédit dont elle continue à disposer. Hier, elle s'est plainte du froid. Aussitôt on a installé un poêle dans sa chambre. Elle a écrit plusieurs lettres, et cachetait la dernière, lorsqu'un lui a annoncé la visite de M. André Hesse, député et avocat. Bien qu'il ne soit pas chargé de la défense, M. Hesse a pu s'entretenir longuement avec la prisonnière.

... M. Caillaux est venu, à 2 heures 55, lui faire sa visite quotidienne. Pendant une heure, il lui a parlé, dans le bureau du directeur de la prison. Ainsi, chaque jour, l'ancien ministre et sa femme préparent aisément leur commune défense, et se mettent d'accord avant le premier interrogatoire qui n'aura lieu que la semaine prochaine.

Il ne semble pas douteux que la tactique qu'ils suivront est de soutenir que l'odieuse crime a été accompli dans une heure d'égarément et que, en outre, Mme Caillaux n'avait pas l'intention de tuer. Déjà la criminelle a esquissé cette défense devant le commissaire de police. Il nous apprendra, le moment venu, d'établir en détail la froide préméditation. Et l'on peut compter que nous accomplirons ce devoir. Déjà, on nous informe qu'un collaborateur de M. Caillaux aurait dit mardi, dans un restaurant de la rue Royale, devant plusieurs personnes, que Mme Caillaux avait, lundi matin, annoncé son intention de tuer Gaston Calmette. Et, d'autre part, des témoins auraient vu Mme Caillaux s'exercer au tir, chez Gastinne-Renette. Ce ne sont là que des détails que nous communiquerons ouvertement au juge, en lui fournissant les moyens de contrôle.

Il peut convenir aux autorités pénitentiaires de faire un choix parmi les prisonniers, de supprimer pour ceux qui leur plaisent ou qu'ils craignent toutes les duretés de la peine, et jusqu'au secret obligatoire. Il peut leur convenir d'entourer de soins, d'attentions et de prévenances l'auteur du plus monstrueux et du plus injuste attentat. Sans jour ni heure fixes, sans grilles, sans témoins, Mme Caillaux peut recevoir son mari et les amis de son mari et leur parler à voix basse. Cette égalité dont on nous berne ne se retrouve même pas dans les prisons. C'est bien. Mais le jour de la justice viendra. Et, après les scandales conciliabules où la meurtrière pense échafauder sa fragile défense, elle devra parler ouvertement, et prouver ce qu'elle dira.

Nous serons devant elle ce jour-là.

### LE SAUVETAGE D'UNE CRIMINELLE A PRIX D'ARGENT ET DE MENSONGE

M. Jean Bernard, républicain, anticatholique, écrit à *l'Indépendance* :  
« Il me semble qu'on est en train d'organiser en ce moment un des terribles malentendus qui laissent pendant longtemps un pays désorganisé. Pour sauver la femme qui assassina un journaliste — pour des motifs qui n'ont rien à voir avec la ps —

litique ni la polémique, on le verra bientôt — on organise une autre campagne où on commence par le mensonge et pour laquelle on mobilise de braves gens fourvoyés, égarés, induits en erreur...

Pour Mme Caillaux, ce sont des journaux républicains et des groupements radicaux qui se lancent dans la lutte après avoir pris un mot d'ordre de ceux qui, sciemment, délibérément, maquillent la vérité. En face de ce départ en campagne pour l'erreur voulue, pour le mensonge prémédité, on demeure confondu et impuissant.

Ces investigateurs de la pire des luites pour le droit à l'assassinat ont une excuse, de bonne foi ils croient bien servir la République battue en brèche par la foule des violents et des révolutionnaires de droite qui trouvent dans une cause détestable un moyen de livrer un nouvel assaut à la République. La bonne foi des radicaux qui veulent couvrir le crime odieux, prémédité, de Mme Caillaux n'est pas soutenable. Ils savent qu'ils trompent et ils éprouvent une sorte de volupté à se tromper — leur bonne intention n'est pas douteuse. Très sincèrement ils s'imaginent qu'ils servent utilement la République en se rangeant autour de la femme qui frappa l'adversaire de son mari. Ils obéissent à cette loi de salut public, à une sorte de raison d'Etat qui ne leur permet de voir que le but à atteindre sans se rendre compte de la monstrueuse pernicité des moyens. Eh bien non, au début même de cette lutte que je prévois douloureuse, une violence propre à bouleverser le pays, dangereuse pour la moralité publique de son parti, je ne puis empêcher de me souvenir de la forte parole de Louis Blanc : « Il n'y a pas de raison d'Etat qui puisse précéder la justice. »

Depuis quarante-huit heures, sous la poussée d'un élan qui est soutenu par des distributions d'argent... depuis quarante-huit heures, la situation s'est singulièrement aggravée et les mensonges ont été répandus avec une prodigieuse célérité.

**Une plainte contre M. Thalamas.**  
Le procureur de la République de Versailles vient d'être saisi de la plainte suivante :

« Monsieur le procureur de la République, Usant du droit qui tout citoyen de dénoncer à la justice les crimes et délits dont il a connaissance, j'ai l'honneur de porter plainte entre vos mains contre M. Thalamas, député de Seine-et-Oise, en raison du fait suivant :

Le mardi 17 mars 1914, M. Thalamas a adressé à Mme Caillaux une lettre dont l'authenticité ne saurait être douteuse, puisqu'il s'est vanté de l'avoir écrite, qu'elle a été lue le même jour à la tribune de la Chambre, et qu'elle a été publiée à l'Officiel. »

Suit le texte de la lettre de M. Thalamas écrivain à Mme Caillaux au lendemain de l'assassinat de M. Calmette : « Vous en avez tué un, bravo ! »

Cette lettre, communiquée par M. Thalamas à ses collègues et aux journalistes parlementaires, constitue assurément une excitation au meurtre, et à tout le moins l'apologie d'un crime. Elle tombe donc sous le coup de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par la loi du 12 décembre 1913.

Elle est une manifestation d'autant plus dangereuse et qui doit être poursuivie avec d'autant plus de rigueur qu'elle émane d'un représentant du suffrage universel, et que la personnalité de son auteur a valu à ce document une plus large publicité.

J'ai l'honneur de faire appel à votre haute justice pour donner à ma plainte la suite qu'elle comporte, convaincu que la Chambre ne voudra pas sembler se solidariser avec M. Thalamas en le couvrant de l'immunité parlementaire.

Veillez agréer, etc.

H. CASCARENY, rue Sausier-Leroy, 7.

Copie de cette plainte a été adressée au garde des sceaux.

**M. Caillaux renonce à tout mandat politique.**

Aux membres du comité exécutif du parti radical qui allaient lui rendre visite et lui exprimer le désir de le voir reprendre la direction effective du parti radical, M. Caillaux répondit qu'il avait entendu renoncer à toute situation politique. Il demeura dans la vie privée et ne sera pas candidat aux élections de Mamey. Il ajouta qu'il restait attaché à son parti, mais qu'il voulait se consacrer entièrement à sa douleur intime.

**Le général Maitrot candidat.**

Le général Maitrot, ancien chef d'état-major du 6<sup>e</sup> corps d'armée, est candidat à Verdun contre M. Noël, député sortant.

**Prédicateur paralysé.**

On mande de Bar-le-Duc que jeudi, à 8 h. 1/2 du soir, M. l'abbé Pezel, rédacteur à la Croix Meusienne, prêchait à l'église Notre-Dame, quand il eut une attaque. Il a le côté droit paralysé.

**Double exécution capitale à Biskra.**

Biskra, 21 mars. — Ce matin à 6 heures, sur le champ de manœuvres, en présence des troupes de la garnison, a eu lieu la double exécution des frères Aissa et Ahmet Abulhalil, meurtriers de leur beau-frère. Réveillés à 5 heures, les condamnés ont écouté la lecture de la sentence et ont protesté de leur innocence. Les deux indigènes se sont laissés aller à une crise de désespoir. Ils ont été conduits en voiture sur le lieu de l'exécution, encastrés d'un peloton de spahis et accompagnés du multi et du marabout. Ahmet, qui avait repris son sang-froid, ne voulut pas se laisser bander les yeux. Une foule nombreuse assistait à l'exécution. Après le défilé des troupes, les corps ont été transportés à l'hôpital militaire pour l'autopsie, la famille ne les ayant pas réclamés.

**ANGLETERRE**

**Le Home rule.**

LA RÉVOLTE DANS L'ULSTER

Londres, 21 mars. — La révolte de l'Ulster a commencé. Sir Edward Carson est arrivé avec peine à Belfast. Les troupes régulières de l'Irlande marchent pour envahir la province du Nord. La mobilisation est en pleine activité.

Le ministre de la guerre communique une note démentant la démission en masse d'officiers qui ne veulent pas servir contre les Irlandais. Il n'y a jusqu'à présent que quelques démissions, qui ne paraissent pas avoir été concertées.

Le Daily Mail déclare que le gouvernement a reçu la nouvelle de ces démissions tard dans l'après-midi et qu'une conférence des ministres a été convoquée d'urgence à la résidence du ministre de la guerre. M. Asquith, le colonel Seely, Winston Churchill et des membres du War Office y assistaient. La conférence a commencé à 8 heures et elle s'est continuée jusqu'à 11 heures.

Après la conférence, M. Winston Churchill a appelé immédiatement l'amiral prince Louis de Battenberg à l'Amirauté.

De nombreuses conférences ont lieu entre les ministres. Le secrétaire particulier du Roi a rendu visite ce matin à M. Asquith.

LE MINISTRE DE LA GUERRE CHEZ LE ROI

Londres, 21 mars. — Le colonel Seely, ministre de la guerre, a eu un entretien d'une heure avec le Roi.

LE GÉNÉRAL D'ORANGISTE

Londres, 21 mars. — Sir Edward Carson reste chez lui, gardé par ses volontaires.

**AUTRICHE-HONGRIE**

**Nouvelle victoire catholique à Vienne.**

Jeudi ont eu lieu, à Vienne, des élections partielles au conseil communal : sur 165 mandats, 48 étaient à renouveler.

Tous les 48 candidats chrétiens ont passé au premier tour de scrutin ; le seul conseiller sortant socialiste a perdu son mandat.

Il s'agissait, jeudi, d'une élection partielle à laquelle ne prenaient part qu'une vingtaine de quartiers de la capitale, précisément les quartiers populaires et ouvriers. Mais la population ouvrière, représentée dans cette vingtaine de quartiers par 81.000 électeurs inscrits, s'est montrée rebelle à la propagande des socialistes et de leurs alliés radicaux ; elle n'a élu aucun candidat socialiste à l'hôtel de ville.

Les chrétiens occupent maintenant depuis 19 ans le pouvoir à l'hôtel de ville de Vienne, où jamais auparavant ils n'avaient pu pénétrer.

**L'obstruction tchèque.**

Le Reichsrath autrichien joue de malheur, le voilà de nouveau ajourné jusqu'au prochain automne. Certain passage du discours du Trône, prononcé à l'ouverture de cette assemblée, emprunte aux événements présents un accent profondément ironique. Voici ce passage :

« Le pays s'attend, dans de nombreux domaines, à un fécond travail législatif. Et c'est pourquoi il exige beaucoup de votre zèle dans la session qui commence. »

Les espoirs que le peuple autrichien avait mis dans ses mandataires sont déçus une fois de plus. Le gouvernement, il est vrai, va s'employer de son mieux à ce que le pays ne souffre pas trop de la nouvelle crise parlementaire. Il est armé, pour arriver à son but, de l'article 14 de la Constitution. Le Notapragraph, qui lui confère des pouvoirs très étendus. D'ici l'automne, on s'attendra la nouvelle session du Reichsrath, le pays sera soumis à un régime pour ainsi dire absolutiste. Le pouvoir exécutif aura la haute main sur toutes les affaires.

Le conflit entre les différentes nations qui composent l'Autriche ne date pas d'hier, on le sait. La plupart des hommes d'Etat ont cherché en vain le moyen de concilier entre elles les diverses aspirations qui se font jour dans cet état disparate. L'on crut, un moment, que l'introduction du suffrage universel rendrait moins dur, s'il ne le faisait pas disparaître, le heurt entre les différentes nationalités de la monarchie. Le gouvernement, hostile à cette réforme électorale, l'accepta seulement dans l'espoir de trancher les différends nationaux et de rendre au pays une cohésion dont il tirerait un extrême profit.

Le suffrage universel ne donna pas ce qu'on attendait de lui. Les différents peuples de la monarchie continuèrent à se quereller. L'année dernière fut marquée, on se le rappelle, par l'obstruction acharnée des Ruthènes. Cette année, ce sont les Tchèques qui sont entrés en scène. Ces derniers, accusant le gouvernement de les opprimer, réclament, tumultueusement, que les lois et les institutions de la Bohême consacrent la renaissance économique et intellectuelle tchèque. Les raisons qu'ils donnent, à la vérité, ne manquent pas de poids. En Bohême, les Tchèques sont des autochtones. Les Allemands ne sont que des immigrants. Voilà sur quoi ils basent surtout leurs revendications. Ils arguent aussi de la supériorité numérique des Slaves sur les Allemands.

« Que le gouvernement viennois, disent-ils, cesse de gouverner pour les Allemands contre les Slaves, qu'il traite, aux termes de la Constitution, toutes les nationalités autrichiennes sur le même pied, et les Tchèques deviendront les plus fidèles serviteurs de la monarchie et les plus zélés soutiens du gouvernement. »

Tel n'a pas été l'avis du président du conseil, M. Stuergh. En vertu de l'article 14, le chef de l'Etat et les ministres donneront une solution aux questions qu'aurait dû résoudre le Reichsrath ajourné, à savoir : les armements, l'emprunt, les chemins de fer bosniaques et le budget.

**TURQUIE**

**Les nouvelles transformations militaires.**

Les bruits qui courent ici depuis quelque temps sur de grands préparatifs militaires de la part de l'administration de la guerre turque, doivent sans doute être attribués au fait que des dispositions ont été prises en vue de la formation de nouveaux corps de troupes qui avaient été presque entièrement dissous pendant la guerre.

Ces nouvelles formations auraient pour conséquence une augmentation des effectifs en temps de guerre.

**RUSSIE**

**Chute mortelle d'un aviateur militaire.**

Au cours d'un vol le capitaine Andreadi, instructeur à l'école d'aviation militaire à Sébastopol, a fait une chute et a été tué sur le coup.

**CHINE**

**Les Loups Blancs.**

Les Loups Blancs sont entrés dans la province de Tchensi après avoir pillé King Tze Kwang. Un important détachement de troupes a été envoyé contre eux. Certains chefs révolutionnaires se sont joints aux Loups Blancs. On est très inquiet à Sian-Fu.

**ALSACE-LORRAINE**

**La question du futur Statthalter.**

On attendait pour samedi soir la nomination de M. de Dallwitz au poste de Statthalter d'Alsace-Lorraine. Le Lokal-Anzeiger, organe semi-officiel, annonçait que le décret serait signé par l'empereur, et la Deutsche Tageszeitung confirmait cette information. En même temps, on racontait que M. de Windheim, président supérieur, remplacerait M. de Dallwitz comme ministre de l'intérieur de Prusse. Cependant, une décision ne paraît pas encore être prise. Ce retard s'expliquerait de la manière suivante :

Après avoir donné sa démission, M. le comte de Wedel consentit, sur la demande qui lui en fut adressée, à continuer ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. Il faudrait donc une nouvelle démission de la part de M. le comte de Wedel, afin que la nomination de son successeur puisse s'effectuer.

D'après d'autres informations, le successeur de M. le comte de Wedel n'a pas encore été nommé qu'après le retour de l'empereur de son voyage à Cortour.

Une dépêche de la Strassburger Post annonçait même samedi soir que la candidature de M. de Dallwitz pour le poste de Statthalter d'Alsace-Lorraine avait été définitivement abandonnée.

**Le nouveau président de l'Office des assurances d'Alsace-Lorraine.**

M. le Dr Freudenfeld, conseiller supérieur de gouvernement à la préfecture à Strasbourg, a été nommé président de l'Office des assurances d'Alsace-Lorraine, en remplacement de M. Dieckmann, décédé.

M. le Dr Freudenfeld avait été de 1887 à 1893 maire de carrière à Sarreguemines. Il reprit du service dans l'administration. Pendant neuf ans il fut directeur d'arrondissement à Sarrbourg. Il succéda ensuite à Metz à M. l'Ohimann en qualité de conseiller supérieur de

gouvernement, et fut transféré en 1908 en la même qualité à Strasbourg. M. le Dr Freudenfeld s'est beaucoup occupé des œuvres de prévoyance rurale, et il est un des vice-présidents du bureau central de ces œuvres.

**Le général von Deimling.**

D'après une information du Berliner Tageblatt, on dit dans les sphères militaires que le déplacement du général von Deimling, commandant du 15<sup>e</sup> corps, aura lieu prochainement.

**Les pouvoirs des autorités civiles et militaires.**

La publication de nouvelles prescriptions de service pour l'usage des armes des militaires en temps de paix, en Prusse et en Alsace-Lorraine, est imminente.

**Les collisions entre civils et militaires.**

Le ministère d'Alsace-Lorraine a avisé les directions de police et d'arrondissement de rendre compte directement au ministère de chaque cas de collision entre des militaires et des civils. Les parquets ont été invités à informer le ministère de la sanction judiciaire donnée à chacun de ces cas. Si, pour éclaircir ces incidents, les autorités judiciaires procèdent avec la même célérité que celle qui a été apportée à juger les affaires de Strasbourg, on pourra, dans peu de temps, se rendre compte si les incidents de cette nature, d'après leur nombre et leur caractère, dépassent le cadre des altercations qui se produisent aussi çà et là dans de grandes villes. Les autorités militaires et civiles se laissent uniquement guider par la tendance à obtenir aussi rapidement que possible un tableau objectif de différends qui peuvent exister, de prévenir leur retour qui ne saurait être profitable au pays, et de donner au public, qui a un intérêt bien compréhensible à être pleinement renseigné, un exposé irréprochable des faits tels qu'ils se sont produits.

**La navigation sur le Rhin.**

La deuxième Chambre badoise s'est longuement occupée, dans sa séance de jeudi, de la question de la navigation sur le Rhin entre Strasbourg et Bâle. Un débat qui s'est greffé sur une interpellation des nationaux-libéraux demandant au gouvernement où en sont les travaux préparatoires pour la navigabilité du Rhin supérieur, et quelle est l'attitude du ministère badois vis-à-vis des tendances en vue de remplacer la canalisation du Rhin supérieur par un canal latéral sur la rive gauche (alsacienne) du fleuve, a permis de constater qu'il existe à ce sujet de profondes divergences entre le gouvernement du grand-duché et celui d'Alsace-Lorraine.

L'orateur national libéral, M. Blum, a exposé que la régularisation du cours du Rhin est terminée jusqu'à Strasbourg, tandis que celle du Rhin entre Strasbourg et Bâle rencontre encore de grandes difficultés, qui toutefois peuvent être surmontées, à en croire les hommes compétents. Il faudra que cette régularisation soit continuée jusqu'à Constance. Du côté de l'Alsace-Lorraine on ne semble pas être grand partisan d'une canalisation du Rhin en amont de Strasbourg parce qu'on en redoute une diminution du mouvement des affaires pour le port de Strasbourg. Si le Rhin supérieur est rendu navigable, le grand-duché de Bade conservera son trafic actuel et pourra même l'augmenter, et la Suisse aussi y trouvera son intérêt. En Alsace-Lorraine, au contraire, on semble vouloir déplacer le trafic sur la rive gauche du Rhin par un canal latéral, ce qui constituerait un grave préjudice pour le grand-duché.

M. le baron de Bodman, ministre, a répondu que le grand-duché de Bade, à lui seul, n'est pas en état de réaliser la régularisation du Rhin. Actuellement on se trouve encore dans la période des études. Si l'entreprise est exécutée, il est certain que les chemins de fer badois en ressentiront le contre-coup. Un concours est ouvert au sujet du projet de la navigabilité du Rhin entre Bâle et Constance, ce qui présume la navigation sur le parcours entre Strasbourg et Bâle. En régularisant le Rhin on obtiendrait une force de 200.000 chevaux à répartir entre l'Alsace-Lorraine et le grand-duché de Bade. Or, le gouvernement d'Alsace-Lorraine n'est pas sympathique à la régularisation du Rhin jusqu'à Constance parce qu'il en redoute un préjudice pour les intérêts du commerce de Strasbourg. Mais le grand-duché de Bade n'accordera pas un pennig pour la régularisation du Rhin si elle doit s'arrêter à Bâle ; il faut qu'elle soit continuée jusqu'à Constance. La Suisse devra contribuer aux dépenses puisqu'alors elle sera reliée directement à la mer du Nord. La Hollande, ensuite, devra donner son consentement à la perception des droits de navigation.

Le ministre s'est étendu ensuite sur les projets qui existent en Alsace-Lorraine relative au développement du canal de Huningue qui doit être relié au Rhin à Bâle, de telle sorte que l'on aurait alors avec le canal du Rhône-au-Rhin une voie navigable sur la rive gauche du Rhin. Mais cette voie ne saurait remplacer une grande voie telle que le Rhin lui-même. Le grand-duché de Bade s'est imposé de grands sacrifices pour la régularisation du Rhin jusqu'à Strasbourg, au risque de nuire au trafic de Mannheim. Il a relégué à l'arrière-plan ses intérêts particuliers et il espère que l'Alsace-Lorraine agira de même.

De l'avis des hommes de la partie, l'établissement d'une voie jusqu'à Constance est exécutable. Les dépenses de la régularisation du Rhin de Brisach à Bâle sont évaluées à 105 millions, dont 50 pour les travaux proprement dits et 55 pour la construction des usines destinées à utiliser les forces hydrauliques.

Les orateurs de tous les partis de la Chambre ont partagé la manière de voir du ministre.

**Calendrier.** — Aujourd'hui, lundi 23 mars, quatre-vingt-deuxième jour de l'année. — Lever du soleil : 5 h 59 ; coucher : 6 h 15.

Lune : Nouvelle le 26 mars.

Fête du jour. — Saint Fidèle.

11. YA CENT ANS

23 mars 1814. — Alexandre Berthier écrit de Paris au baron Marchand de faire soulever les campagnes pour attaquer les derrières de l'ennemi.

Cet ordre resta sans effet.

La température. — Une dépression persiste sur le nord et l'ouest de l'Europe.

Le vent est variable sur les côtes de la Manche. La température a peu varié sur l'ouest de l'Europe. Hier matin le thermomètre marquait : — 23° au Spitzberg, 9° à Uléborg, 0° à Belfort, +4° à Paris et à Berlin, 0° à Brest, 9° à Bordeaux, 11° à Naples, 13° à Palerme.

Le temps va rester frais ; des averses sont encore probables.

**BULLETIN METEOROLOGIQUE**

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

BAROMETRE A 0°	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
----------------	-------------	------	-------

22 mars à 4 h. soir	730.0	+ 5.0	S O Pluv.
---------------------	-------	-------	-----------

23 mars à 8 h. matin	734.7	+ 4.2	NN O Pluie
----------------------	-------	-------	------------

Thermomètre. — Maximum du 22 : + 6.0 ; Minimum aujourd'hui : + 3.2

**CHRONIQUE MESSINE**

**Nécrologie.**

M. ADÉMAR DE CHEVIGNY

C'était un vieux chevalier de France et de Lorraine. Il avait habité le château familial de Cuvry jusqu'à son mariage avec Mlle de Châteaufort. Ancien élève de l'École de Saumur, il était capitaine aux Mobiles de la Moselle en 1870 et à la reddition de Metz, il avait été emmené en captivité, puis comme tant d'autres il s'en était allé planter sa tente sur la terre de France. Fixé à Giraumont, dans la banlieue montagnarde de Nice, dans un domaine de sa femme, il y mena une paisible existence, toute consacrée à sa famille et à l'éducation des habitants de la colline et de la société de Nice où il était justement apprécié.

Amable et réservé en même temps d'une distinction douce et un peu austère, ennemi de l'ostentation, il constituait vraiment le type achevé de notre aristocratie lorraine aux sentiments profonds, aux convictions sincères et à l'ardent patriotisme.

Il était resté fidèle à notre pays : ses tristesses d'exilé avaient été amèrement doublées il y a quelques années par la mort de son fils, et les soins affectueux de sa femme et de ses deux filles ne l'ont jamais complètement consolé : il est mort le 12 mars dernier à l'âge de 74 ans, après une longue et douloureuse maladie très chrétiennement supportée.

Ses funérailles ont été un beau témoignage de sympathie donné à sa famille ; Mgr l'Evêque de Nice a donné l'absoute et le noble défunt a été inhumé dans la chapelle particulière de son domaine : il dort là-bas sous le soleil et face à la mer sous la garde de celles qui l'ont aimé ; saluons sa mort de tous nos respects et de tous nos regrets puisque sa vie a si bien fait là-bas honneur à notre Lorraine.

**Bénédictin de hannières à la chapelle provisoire de Devant-les-Ponts.**

Hier dimanche avait lieu après vêpres la bénédiction de deux hannières à Devant-les-Ponts. L'une, pour les jeunes gens, représente saint Tarceusius, martyr, portant l'Eucharistie qu'il défendit jusqu'à la mort. L'autre, pour les jeunes filles, porte l'image de Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement. Les deux sujets se rapportent au Saint-Sacrement, patron de la paroisse de Devant-les-Ponts.

Après que M. l'Archiprêtre de Saint-Vincent eut chanté les vêpres, il donna aux hannières la bénédiction rituelle dont la signification avait été relevée par le sermon de circonstance.

On ne peut encore une fois que déplorer l'insuffisance de la chapelle provisoire déjà pleine pour les dimanches ordinaires, et à plus forte raison pour les circonstances solennelles. Il n'y a pas de doute que si MM. les conseillers municipaux étaient obligés de remplir leurs devoirs religieux dans de telles conditions, ils y remédieraient bien vite. Mais que font les représentants de Devant-les-Ponts pour l'église ?

En attendant, on trouvera à peine une place dans la chapelle pour ces nouvelles hannières, et les gens y seront serrés jusqu'à la dernière place.

**Le duel mortel entre les deux officiers du 98<sup>e</sup> régiment d'infanterie.**

Samedi matin, à 11 heures, se sont ouverts devant le conseil de guerre de la 33<sup>e</sup> division à Metz les débats du procès intenté contre le lieutenant de La Valette-Saint-Georges, du 98<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui a tué en duel le lieutenant Haage, du même régiment. Le conseil était présidé par le lieutenant-colonel baron de Steinacker, commandant du 34<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Les débats étaient dirigés par M. le conseiller de justice militaire Silberstein ; le ministère public était représenté par M. le Dr Kohler, conseiller de justice militaire. La défense était présentée par M. Donnevvert, avocat-avoué. Huit témoins, presque tous des officiers du régiment, étaient cités ; en outre, le médecin du régiment et un médecin assistant ont été entendus comme experts. Les débats ont eu lieu à huis clos.

Le jugement n'a été prononcé qu'à 6 heures et demie du soir. L'accusé a été condamné à deux ans et demi de forteresse et à l'exclusion de l'armée.

Se basant sur les dépositions des témoins et les aveux de l'accusé, le conseil a considéré comme un fait établi que le lieutenant de La Valette-Saint-Georges a déterminé deux fois Mme Haage à changer de costume dans son logement pendant le Carnaval. Le lieutenant Haage a ensuite provoqué l'accusé en duel. Les conditions dans lesquelles le duel eut lieu furent les suivantes : échange de trois balles à 25 mètres de distance avec pistolets rayés sans mire. Au deuxième échange de balles le lieutenant Haage tomba atteint d'une balle en plein cœur. En conséquence l'accusé est coupable d'avoir tué son adversaire dans le duel. Le minimum de la peine légale est de deux ans de forteresse. Si le conseil est allé au-delà de ce minimum, c'est parce que l'accusé avait été la cause du duel. Le lieutenant Haage avait été profondément atteint dans son honneur de famille par le lieutenant de La Valette parce que celui-ci avait déterminé Mme Haage à se rendre dans son logement où il lui aida à changer de costume ; il l'a aussi embrassé, mais de l'avis du tribunal il n'y a pas eu le crime d'adultère.

Dans tous les cas l'accusé n'a pas protégé cette

dame comme le lui commandait le devoir chevaleresque. Il l'a engagée aussi à entrer dans les établissements publics d'un caractère douteux. C'est pourquoi le conseil a dû prononcer l'exclusion de l'armée. L'accusé n'était plus digne de faire partie du corps des officiers.

**Le procès du lieutenant Tiegs.**

Le procès en appel du lieutenant Tiegs, de Thionville, condamné à 10 ans de réclusion pour avoir tué l'aspirant-officier Förster, passera le 24 mars devant le Conseil de guerre supérieur à Metz.

**Mort subite d'un professeur.**

Vendredi soir, M. Fischer, professeur à l'École supérieure de demoiselles, se sentit subitement indisposé, se plaignant d'un violent mal de tête. Au bout de 20 minutes environ, il succomba à une paralysie du cœur. M. Fischer avait été très éprouvé l'année dernière par la longue maladie et la mort prématurée de sa femme. Son décès inopiné met en deuil une fille et trois fils dont le cadet est encore élève de la Prima supérieure au Lycée de Metz. M. Fischer sera regretté vivement de ses collègues et de ses élèves.

**Noyé.**

Samedi dans l'après-midi, le jeune Lucien Bertsch tomba du talus dans le fossé du rempart près de la place du Saucy. Quand on l'eut retiré et transporté au Mathildensstift, le médecin ne put que constater le décès. Le corps fut transporté chez les parents, fruitiers dans la rue du Pontilly.

**Accident mortel de tramway.**

Vendredi soir, peu après 8 heures, devant la grande poste, un étranger qui, par le grand vent, maintenait son chapeau de la main droite, ne vit pas le tramway arriver sur lui ; il fut projeté sur le côté et, dans sa chute, reçut une fracture du crâne. Transporté à Sainte-Blandine il succomba samedi matin vers 3 heures. Il portait sur lui une carte d'abonnement de Metz à Gandrange au nom de Pierret à Hagondange.

**Caisse de perception n° II.**

La commune de Maizières-lès-Metz devant être distraite de la caisse de perception n° II à Metz, celle-ci sera fermée le mardi 24 et le jeudi 26 mars.

**Une assemblée générale du Comité agricole de Metz.**

aura lieu samedi, le 4 avril 1914, à 3 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville à Metz. Ordre du jour :

Comptes de l'exercice de 1913. — Election des reviseurs des comptes de 1914. — Budget pour l'exercice de 1914 et bilan. — Election d'un trésorier comme remplaçant de M. Pflieger, l'ancien trésorier, devenu reviseur intime des comptes à Potsdam. — Election de membres et suppléants de la commission pour la révision des taux de 1914 à 1917. — Discours de M. le Dr Roesler au sujet de la participation de l'arrondissement de Metz à l'Exposition agricole qui a eu lieu à Strasbourg dans le courant du mois de juin de 1913 et des leçons de pratique que doivent tirer les cultivateurs lorrains de cette exposition. — Exposition agricole et exposition au sujet de la prévoyance rurale ; ces expositions auront lieu à Metz en 1915. — Communications et divers.

**Théâtre.**

Rappels que la dernière représentation française de la troupe du Théâtre municipal de Nancy aura lieu mercredi prochain. On donnera Carmen, le bel opéra de Bizet, qui est toujours si en faveur auprès du public messin.

**Nos compatriotes dans l'armée française.**

Un décret du ministre de la guerre français du 14 octobre 1913 a créé dans chacune des vingt et une régions de corps d'armée de France, un poste de « général inspecteur des formations de réserve et de la préparation militaire. »

C'est à un Lorrain que le ministre de la guerre la confiance pour le 20<sup>e</sup> corps d'armée. Le général Charles-Ferdinand Bizard est en effet né à Metz le 17 août 1852. Entré à l'École de Saint-Cyr le 17 novembre 1870, il en sortit avec l'épave de sous-lieutenant en septembre 1871. Successivement lieutenant en 1874, capitaine en 1880, chef de bataillon en 1890, colonel en 1897, le général Bizard reçut les deux étoiles le 27 septembre 1906 et la troisième étoile le 8 octobre 1911.

Le général Bizard, qui commande la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, à Arras, est officier de la Légion d'honneur depuis 1905, officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole.

Le général Kaufmann, un compatriote également, de Corny, qui commandait la 21<sup>e</sup> brigade d'infanterie (parus trois ans, est nommé inspecteur (par intérim) des formations de réserve et de la préparation militaire du 21<sup>e</sup> corps, à Epinal.

**Pour le foyer et l'atelier.**

Différentes maisons de notre ville, et des meilleures, doivent participer à l'exposition du « Gaz pour la maison et le foyer » qui s'ouvre aujourd'hui lundi, à 3 heures de l'après-midi, à la halle de gymnastique, place de la Préfecture. La maison Vivion, rue de l'Évêché, 1-3, installera une chambre à coucher complète ; la maison Hubrecht et Lienhardt, rue du Faisan, 2, une salle à manger et un cabinet de travail ; et la cuisine sera fournie par M. Schlimme, rue Sainte-Marie, 20.

La maison Schmitz-Ost, rue Anbroise-Thomas, 1, garnira la cuisine d'ustensiles et exposera en outre, dans une vitrine séparée, des objets en cristal et des articles de ménage. Un autre étalage sera fourni par la maison Vell-Lesch, pour faire valoir la lumière du gaz sur les objets « dernière nouveauté » exposés